

CONDITIONS GÉNÉRALES DES FORMATIONS DESTINÉES AUX PROFESSIONNELS ET VOLONTAIRES DES ASSOCIATIONS

1. CHAMP D'APPLICATION

- 1.1. Les conditions générales de RÉSONANCE entrent en vigueur à partir du 1^{er} août 2015.
- 1.2. Elles s'appliquent à toute demande d'inscription pour les formations organisées par RÉSONANCE à destination des professionnels et volontaires des associations, soutenues par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- 1.3. Ces conditions générales sont considérées comme connues et acceptées par le participant, dès l'inscription aux activités de formation proposées par RÉSONANCE.
- 1.4. RÉSONANCE se réserve le droit de modifier ses conditions générales sans en avvertir personnellement les participants et sans qu'ils puissent réclamer une indemnité quelconque. Toutefois, les conditions générales qui sont en vigueur au moment de l'inscription restent d'application sur les formations en cours.
- 1.5. Le texte de ces conditions générales est disponible sur le site web de RÉSONANCE <http://www.resonanceasbl.be>. Ce document est envoyé sur simple demande écrite à info@resonanceasbl.be.

2. INSCRIPTIONS

- 2.1. Les inscriptions se font via le formulaire d'inscription en ligne sur notre site web: www.resonanceasbl.be
- 2.2. La confirmation d'inscription est envoyée par mail, sauf si le participant fait explicitement une demande écrite à info@resonanceasbl.be. Elle peut alors être envoyée par fax ou par courrier.

3. FACTURATION ET PAIEMENT

- 3.1. La facture est transmise à l'adresse de facturation signalée dans le formulaire d'inscription en même temps que la confirmation d'inscription. L'envoi s'effectue via mail en document pdf, sauf si le participant fait explicitement une demande écrite à info@resonanceasbl.be
- 3.2. Les paiements s'effectuent uniquement par virement bancaire sur le compte BE39 7795 9850 7919 en mentionnant la communication structurée située sur la facture.
- 3.3. En cas de désistement à une partie du dispositif de formation, la totalité des frais sera demandée.
- 3.4. Les factures sont payables dans les 30 jours qui suivent la date d'émission de la facture, et au plus tard avant le 1^{er} jour de la formation, sauf indication contraire écrite.
- 3.5. À défaut de paiement du montant dû à la date d'échéance, le participant recevra des rappels qui lui seront facturés.

4. ANNULATION DE L'INSCRIPTION PAR LE PARTICIPANT

- 4.1. Le participant peut uniquement modifier ou annuler son inscription par écrit à l'adresse info@resonanceasbl.be
- 4.2. Le participant peut annuler son inscription sans frais au plus tard 15 jours ouvrables avant le début du dispositif. Passés ces délais, la totalité des frais de participation sera due.

- 4.3. Le participant peut annuler son inscription sans payer de frais de participation en cas de motif valable (force majeure démontrée par certificat médical ou attestation).
- 4.4. Le montant de la participation aux frais restera dû si le participant omet de prévenir RÉSONANCE par écrit avant la formation, sauf motif valable (Cf. 4.3) ou indication contraire écrite.
- 4.5. Pour éviter des frais d'inscription inutiles, le participant peut se faire remplacer par une autre personne. Il suffit de prévenir RÉSONANCE de ce changement par mail à info@resonanceasbl.be au moins 1 jour ouvrable avant le jour de la formation.

5. ARRIVÉE TARDIVE À LA FORMATION

En cas de retard le jour de la formation, veuillez prévenir le secrétariat de RÉSONANCE au 02/230.26.06.

6. MODIFICATION ET ANNULATION PAR RÉSONANCE

- 6.1. RÉSONANCE se réserve le droit de modifier le moment, la date ou le lieu de formation, en prévenant les participants.
- 6.2. L'annulation d'une formation est possible en cas de force majeure ou lorsque le nombre d'inscriptions minimum (8 participants) n'est pas atteint.
- 6.3. Dans les éventualités reprises ci-dessus, RÉSONANCE rembourse les frais déjà payés par le participant sans indemnité quelconque.

7. VIE PRIVÉE

- 7.1. RÉSONANCE s'engage à respecter la législation relative à la protection de la vie privée à l'égard du traitement de données à caractère personnel (loi du 8 décembre 1992 et ses conséquentes modifications).
- 7.2. Les données personnelles du participant seront utilisées dans le cadre de l'organisation et la tenue de la formation à laquelle le participant s'inscrit, ainsi qu'à des fins informatives concernant les activités proposées par RÉSONANCE.
- 7.3. Toutefois, Le participant peut s'opposer, à tout moment et sans frais, en s'adressant par courrier électronique à RÉSONANCE (info@resonanceasbl.be), à l'utilisation de ses données à caractère personnel à des fins promotionnelles.

8. CLAUSE DE NON-VALIDITÉ

La non-validité ou l'illégalité d'une des clauses prévues dans les conditions générales, n'entraîne aucunement une invalidité ou une nullité des autres conditions générales - clauses restant intégralement valables.